COUR SUPÉRIEURE

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-000658-134

DATE: Le 9 octobre 2020

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE GARY D.D. MORRISON, J.C.S.

BERTHILDE AUGUSTE

Demanderesse

C.

AIR TRANSAT

et

AIR TRANSAT A.T. INC.

Défenderesse

JUGEMENT DE CLÔTURE

- [1] La défenderesse demande au Tribunal de prononcer le jugement de clôture.
- [2] Les parties s'entendent quant au retrait des conclusions 39 à 44 de la *Demande modifiée de la défenderesse pour prononcer le jugement de clôture* datée du 5 octobre 2020.
- [3] La partie demanderesse consent aux autres conclusions recherchées.
- [4] En ce qui concerne la distribution des sommes aux membres en conformité avec les conditions de la Transaction et le Jugement d'approbation, les parties s'entendent

JM2455

500-06-000658-134 PAGE : 2

quant au rapport de gestion du Gestionnaire daté du 25 mai 2020, incluant la banque de données.

[5] La secrétaire du Fonds d'aide aux actions collectives a informé les parties et le Tribunal que le Fonds n'a aucune observation à soumettre concernant la demande en jugement de clôture.

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

ACCUEILLE la demande pour jugement de clôture;

APPROUVE le rapport de gestion du Gestionnaire daté du 25 mai 2020, incluant la banque de données dont copie caviardée est jointe au rapport et annexée au présent jugement de clôture (Annexe « A »);

ORDONNE la mise sous pli cacheté de la banque de données non caviardée;

DONNE ACTE de l'engagement de la défenderesse de payer au Fonds d'aide, dans les SOIXANTE (60) jours du jugement sur la présente demande, un montant de MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS ET DIX-HUIT SOUS (1 857,18 \$), à titre de prélèvement du pourcentage qui lui est dû en application du *Règlement sur le pourcentage prélevé par le Fonds d'aide aux actions collectives*;

DÉCLARE que la défenderesse a satisfait à la Transaction et au Jugement d'approbation en capital, intérêts et frais, sujet au paiement du montant de MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS ET DIX-HUIT SOUS (1 857,18 \$) au Fonds d'aide:

DONNE PLEIN EFFET à la quittance prévue au paragraphe 6 de la Transaction;

PRONONCE la clôture de la présente action collective;

LE TOUT sans frais de justice.

Gary D.D. Mørrison, J.C.S.

500-06-000658-134 PAGE : 3

Me R. Gauld Joseph Procureurs de la Demanderesse

Me François Lebeau Labelle & Lebeau Avocats inc. Procureurs des Défenderesses

Date d'audience: 8 octobre 2020

ANNEXE «A»

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No. 500-06-000658-134

COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE CIVILE)

BERTILDE AUGUSTE

Demanderesse

Č.

AIR TRANSAT

ei

TRANSAT A.T. INC.

Défenderesses

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

Rapport de gestion sous serment

Je, soussigné, Mª Ngoc-Khoi Hoang, Conseiller juridique au sein du service juridique de Transat A.T. Inc., ayant mon domicile professionnel au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 600, Montréal, Province de Québec, H2X 4C2, déclare solennellement ce qui suit :

- Je suis le représentant du Gestionnaire des Réclamations au sein de l'action collective de Berthilde Auguste c. Air Transat et Air Transat A.T. Inc. (l'"Action Collective").
- 2. Le 5 juin 2019, l'honorable juge Gary D.D. Morrison a accueilli en partie la Demande en approbation d'une Transaction et des honoraires et débours dans le cadre de l'Action collective (ci-après le "Jugement d'approbation") et approuvé la transaction intervenue en décembre 2018 entre les parties (la "Transaction") sauf en ce qui concerne l'indemnité à la représentante prévue aux paragraphes 5.1 et 5.2.
- Le Jugement d'approbation a confirmé à Air Transat A.T. son rôle de Gestionnaire des Réclamations le tout conformément à la Transaction et sous la supervision du Tribunai.
- Le Jugement d'approbation a ordonné au Gestionnaire des Réclamations de rendre compte de sa gestion en conformité avec les paragraphes 17.1 et 17.2 de la Transaction.

REDDITION DE COMPTE:

La Banque de données

 Conformément au paragraphe 17.1 f) de la Transaction, je joins <u>SOUS SCELLÉ</u>, en Annexe « A » des présentes, la Banque de données que le Gestionnaire des

- réclamations a préparée et qui fait état de la gestion des Réclamations qu'il a reçues (la « Banque de données »);
- J'ai constitué et tenu la Banque de donnée et j'en ai envoyé copie régulièrement à Me Gauld Joseph, l'Avocat du groupe.
- Les informations apparaissant dans la Banque de données sont exactes.

Les Réclamations

- Le Gestionnaire des réclamations a reçu QUATRE VINGT SEPT (87) Réclamations.
- Le Gestionnaire des réclamations a approuvé QUATRE-VINGT-UNE (81) Réclamations:
- 10. Le Gestionnaire des réclamations a refusé SIX (6) Réclamations au motif qu'elles ont été envoyées après l'expiration du Délai de Réclamation fixé au 25 novembre 2019. Un avis de refus a été envoyé à ces Réclamants le 11 décembre 2019 et à l'Avocat du groupe...
- 11. Au total, les indemnités payables aux Réclamants admissibles conformément au paragraphe 4 de la Transaction s'établissent à QUATRE-VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT VINGT-SEPT DOLLARS ET TREIZE SOUS (89,727,13\$), tel qu'il appert de la colonne « P » de la Banque de donnée.

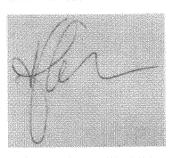
Les prélèvements

- 12. Honoraires des Avocats du groupe et taxes. Conformément au paragraphe 14.2 de la Transaction, le Gestionnaire des réclamations a prélevé un montant total de TRENTE MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS ET TREIZE SOUS (30,949,13\$) sur les indemnités payables aux Réclamants admissibles afin que la défenderesse se rembourse des honoraires des Avocats du groupe et des taxes applicables sur ces honoraires (colonne « Q » de la Banque de données). Les taxes prélevées sur les indemnités payables aux Réclamants qui ont fait une Réclamation admissible s'élèvent à la somme de QUATRE MILLE TRENTE ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF SOUS (4,030.99\$), montant qui est inclu dans la colonne « Q » de la Banque de données.
- 13. Pourcentage prélevé pour le Fonds d'aide. En vertu du Réglement sur le pourcentage prélevé par le Fond d'aide aux actions collectives, et conformément au paragraphe 16 de la Transaction, le Gestionnaire des Réclamation a également prélevé un montant total de MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS ET DIX-HUIT SOUS (1,857.18\$) sur les indemnités payables aux réclamants admissibles en faveur du Fond d'aide (colonnes « R » et « S » de la Banque de données).
- 14. Conformément au paragraphe 16 de la Transaction, le Gestionnaire des réclamations fera remise au Fonds d'aide du prélèvement ci-dessus dans les SOIXANTE (60) jours du Jugement de clôture.
- Montant des indemnités versés après ces prélèvements. Après prélèvement des montants susdits, le montant des indemnités payées aux Réclamants admissibles s'élève à CINQUANTE-SIX MILLE NEUF CENT VINGT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TROIS SOUS (56,920.83\$), montant qui a été versé aux Réclamants admissibles au moyen de quatre-vingt-un (81) chèques (colonne « T » de la Banque de données).

Les chèques encaissés

- 16. En date du 25 mai 2020, les quatre-vingt-un (81) chèques émis aux Réclamants ont été encaissés (colonne « V » de la Banque de données).
- 17. La totalité des chéques d'indemnités payables aux Réclamations admissibles furent encaissés par ces derniers. Par conséquent, le Gestionnaire des réclamations versera au Fonds d'aide le montant de MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS ET DIX-HUIT SOUS (1,857.18\$) qu'il a prélevé en application du Réglement sur le pourcentage prélevé par le Fond d'aide aux actions collectives, et conformément au paragraphe 16 de la Transaction.
- 18. En raison de la Covid 19, j'appose une signature électronique au présent document et j'en assure l'intégrité.
- 19. J'ai été assermenté en présence de Me Jeanne Perreault, avocate qui a elle aussi apposé sa signature électronique.

En foi de quoi, j'ai signé, à Montréal ce 25 Mai 2020.



M^e Ngoc-Khoi Hoang

Déclaré solennellement devant moi, À Montréal, ce 25 mai 2020

Mº Jeanne Perreault, avocate

Deckton du gestionnaire (Aprounzi Natusé incompiet) + date avos envoyé Approuse Approuse	Approxime	Approuve	aneoutdy.	Approuvé	Application	Approuvé	Approuvé	Approuvé	Approve	Approve	Approuve	Approve	Approuve	Approvie	Approare	Approuvé	Approuve	Approprie
		9			T T									7				
Date d'exced chêque L'à Aug D	Alter 19	Setton	MESOCAL PROPERTY PERSONS MANUAL	H 100 H	8.00 kg	L-Sec-12	À	21 Sec-15	20.Sep-4	7.4	A SECTION			Z-Sang-	265 0 19	W-Sep-1	20-Sep-28	20 Sept 10
Total indemnité par chaue (S)	708.11	708.11	380.33	749.39	666.83	5556.83	708.11	708.11	666.83	CS 295	88 999	666.83	586.83	686.83	29.993	9999	666.83	SE 556
Feed 2.M. Forst 3.M. [Fe.3.MV] O.M. [Fe.8.] 21.00 0.00	22.10 0.00	22.30 0.00	27,72 0.00	23.60 0.00	21.00 0.00	21.00 0.00	22.30 6,00	22.30 0.00	21.00 0.00	21.00 0.00	21.00 0.00	21.60 0.00	31.00	21.50 0.50	21.00	21.20	21.00 0.00	21.00 0.00
Herital Carried M York White Available Carried M Hall M Hall Hall Hall Hall Hall Hall Hall Hall	384.59	384.50	9 478.13	0 407.03	362.17	352.17	384.59	384.59	252.27	352.17	217598 0	362.17	3,12,17	71 CJE 0	362.17	41.53E 0	ZT 29E 0	21 29F 0
Frait de len S) Sparton st lecture implemente kina por 1,050.00	0 1,115.00	0 1115.00	0 1,396.19	00'091'1	1,050.00	0 1,050.00	0 1,115 00	1.115.00	000501	0 1,050.00	0 1,550,00	0 1,050.00	0 1,050.00	B 1,050.00	0 1,050.00	0 1,050.00	0 1,050.00	0 1050.00
Trans Perte de Fr par straine (el 5) (205) si preuve si f 8005 si preuve si f 8005 6001	15.00 0.00	15.00 0.00	30.00 206.19	30.00 0.00	000 000	000 000	15.00 0.00	15.00 0.00	020	000 000	000 000	000	000 000	300 000	000 000	000 000	000 000	000 000
Heberge po	50.02 50.05	1 2025 2026	50.00 100.00	50.00 100.00 %	30.00 0.00	0000	1 20.02 20.03	50.00 50.00	2000 0005	00'0 00'05	20.00 0.00	9 000 000	0 000 0005	0 000 0005	5000 000	50.00 0.00	50.00 0.00	2000 0005
Troubles & incorv. Ne (1,000\$) (\$	1,000.00	1,000.00 5	1,000.00	1,000.06	8 90°00'T	1,000.00	1,000.00	1,000.00 \$	1,000.00	1,000,00 St	K 000001	1,000.00	1,000.00	1,000,00	1.00000	1,000.00	1,000.00	1,000.00
Course																		
Téléphone I													10 Hz					
Adresse																		
membre + Reservati																		
Nom Prenom																		
Date reception reclamation (Staring data) 17. April 29	15-May-19	15-May-15	Z1: May: 19	27 (10 10 10	21-May-19	21 May-19	21-May-19	ZI-May-19	21-May-19	22 May-19	23-May-19	22-May-19	22 May 19	22 May-19	27-May-19	28-May-19	28-May-19	28.6day-19

Approve	Approwe	Approuné	Approuvé	Appropres	Approve	Approint	Approixe	Approuve	Approuve	Approuvé	Approuvé	Approuvé	Approave	Approuvé Approuvé Approuvé	Approuve	Approuve	Approuve	Approuvé Approuvé	Approavé, Approavé Approavé	Approuvé
666 a2	568.83 20 Sep.13	F656.83	SEE 33	64. 488. pg	56.68 (43.49.19 56.88 (43.49.19	1098.17 20300-19	20.50 mg		749 39 X3 CE (29	66.683 A. A. Contract 19	749.39	749.39	666.83 22.May 19	694.35 20.5ep.39 694.35 20.5ep.33 694.35		666 83 ROSE 19 666 82 RESET	666.83 11.00ct.10 666.83 24.6p.14		666.83 666.83 666.83 666.83	
21.00 0.00	21.00 0.00	9 000 001Z	9 000 0012	31.00 0.00	21.00 0.00	34.58 0.00 1.0	21.66 0.00 6	0000	25.60 0.00	21100 0.00	23.60 0.00	23.60 0.00	21.00 0.00 &	21.87 C.O. 69 21.87 C.O. 69 21.87 G.O. 69	21.00 00.00 Es	000	000	0000	21 50 0.00 56 21 50 0.00 56	000
562.19	0 1,090100 362,17	0 1,058.00 552.17	0 1,050.00 362.17	0 1,056.00 562.17	0 1,050,00 362.17 0 1,050,00 362.17	0 1,729.19 596.44	0 1,080,00 372,52		0 1,181.00 407.01	0 1050.00 352.17	0 1,180.00 407.01	0.00 1,180.00 407.01	0 1,050,00 362.17	0 1,095,35 377.12 0 1,099,35 377.12 0 1,099,39	0 352.17	1,050,00		Ш	0 1,050,00 342,17 0 1,050,00 342,17	1,050.00
0.02 0.00	0.00 0.00	0010 0000 0000	000 000	000 000 000	000 000 000 000 000	30.00 549.19	0000 0000 0000	300	100.00 30.00 0.00	000 000	100.00 30.00	Out about about	0000	33.33 10.00 0.00 33.33 10.00 0.00 33.33 10.00 0.00	oso oso ago	800	000		000 000 000 000 000 000	8 8
00.03.1	1,000.00 50.00	00'05 D0'000'1	1,000.00 50.00	1,0000 50.00	1,005.00 50.00	00 00°T	1,000,00 50,00	T g	1,000,00 30,000	1,000.00	1,500.00 50.00	1,000 5000	ones arourt	1,000.00 50.00 1,000.00 50.00 1,000.00 50.00	1,045,00 50,00	88	8 8	8181	00.02 (00.000,1 1,000.00 (00.000,1	8 8
28-May-19	27 May-19	79-May-19	28-May 19	22-Way-19	30-May 19 26-May 19	33.MAy-139	30:Way-19 1-309-19	3-tin-13	3-100-19	7-tun-19	6-tun-19	6-tun-19	5-lun-19	11-lun-19 11-lun-19 11-lun-19	14-147-19	26-lun-19 26-lun-19	28 lun 19 11 lul-19	11-304-19 11-304-19 35-14-19	24 lul 19 24 lul 19	24-td-19 25-au-19
\$ 9 7	22 19 27 M	M-62 02 EZ	24 23 28 W	\$ 22 23	# F F F F F F F F F F F F F F F F F F F	28 25 31·M	97 C	32 25 3-30	32 29 3-10	3 30	34 31 6-19	25 25	83	37 346 11-44 38 348 11-44 39 34C 13-14		36	2 A	E E	48 414 24.1	# #

	Approve	Approuve	Approine	Apploare	Antonina	See County	earcedy	AGDEDEAG	Approuse	Approtee	Aperorate		aprio ridu	Approuve	Aperousé	Approprie	Table Assessment	Danie William	ADDROUM	Approve	Approuve	Approtive	Approve	Aoutouse	Approavé	Arrantinas	Armeniae	Danverside	Attentions	The state of the s	Section 2		3KHOLINA STORY	antolitik	Approise	REFLISE - envayé après	le 25 hovembre 2019	ACTUAL TENUDISE ADDED	REFUSE - envoye apres	le 25 novembre 2019	REFUSE envoye après	#FELISE - environ # # # # # # # # # # # # # # # # # # #	e 25 novembre 2019	AEFUSE - envoyé apres	in 25 hovembre 2019	
			ZG-20-13	20-300-29	20,500,000	Ma faren (G			10.00 A 10.00	11-02-19	2-Mar-19	at duty to		97.40	1 Charles	24May 13	42 may 1				11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	12 Dec 53	26-66-20					13.0 m; 24			12.00.38	Colonia de	Total Co.		Trippe 33											
73.60		2000	22.30 0.00	22.30 0.00	23.60 0.00	21.00 0.00	000 501	2 5 5 5	000	21.00 0.00	00'0 00'12	034.60	000	Comp.	21.00 0.00	17 21.00 0.00 656.63	21.00	0000 04.00	2000	200	21.00 0.00	23.60 0.00	23.60 0.00	23.60 0.00	21.00 0.00	21.60 0.00	17 21.00 0.00 686.63	23.60 0.99	01 23.60 0.00 749.39		21.30 0.00	35 23.30 0.00 676.35	2110 000	1000	200	000 000 000		000 000	200 000 000	gen gen	000 000 000		UNA UNA UNA	000 000 000	000 000	1752.70
10000	Contract of the contract of th	200000000000000000000000000000000000000	U ALESTRO	0 1,115.00	0 1,180.00	1.050.00	1,03		2	1,080,00	00090% 0	1 189.00	CO COST .	2000	1,050,00	000 1,050.00 362.17	0.050.00	003111		T T T T T T T T T T T T T T T T T T T	1,050,00	0.080,0	3,130.00	0 1,180.00	1,050.00	0 1,060,00	0.000 0 1.050.00 362.17	0 1,130,00	0.00 0.1180.00 407.01		0.106500	0.00 0 1.065.00 357.35	00 GG 0 0	or course	Opening in	0000 0 0000		000 0 000	0 000	3	0000 0 000		2000	000 0 000	0000	88.77.13
DUCK KOU	000		an cr	50.00 15.00	100.00 30.001	000 000	1000 000 000	000	200	000	000 000	100.00	00.05		0.00	1,000,000 0.00 0.00	50.00 0.00 0.00	100 51 100 15 100 05	100 to 10	8 1	2000 0100	2000 000 000	50.3 130.05 50.00	50.00 100.00 s0.00	50:00 0:00 0:00	20:00 0:00 30:00	000 000	20.00 100.00	LODGE SOLDS 100.00 SOLDS		0.00 15.00	0.00 0.00 15.00	000 000 000	000	20.0	000 000 000 000		0.00 0.00 0.00	G10 G00 G00		000 000 000	2000 CO	200	000 000 000 000	000 000 000	Tota
43 17-Jul-19	17	4th	9	R	99	47 113 abut 2019	58 48	60 2000 000	G. George		D1-497-02	200	53 24-Sep-19	200	88		558 3 Oct.19	56A 15-Dct-13	68 15-Oct-19	57 18.04.19	5 5 Mar. 10		23 (2-may 2)		bl iB-hcv-19	***	63 19-Nov 19	64 21-kov 19			66A 18-Nov-19	79 66B 16-Nov-19	7A 25-Nov-19	78 25-Nov-19		68 4-Dec-19	8000	69A 9-Dec-19	698 9. Davids		69C 9-Dec 19	0.000	SO PUBLISHED	69E 9:Dec-19		